

YR/20/02/78

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DES IMPOTS

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

DU 27 JUILLET 1978
DECRET N° 78/510 /MF.DI.SAG.DP. du

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 de Monsieur MALANDA Jean-Noël, Inspecteur de Impôts de 4^e échelon des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

V I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/130/MF du 5 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/197/FP.PC du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 février 1962 ;
Vu le décret 62/198/FP.PC. du 5 juillet 1962 ;
Vu le décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret 65/170/FP.BE du 25 juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le décret 71/247 du 26 juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16 et 22 du décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962 ;
Vu le décret 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu l'Acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'avancement et de Sécurité Sociale en date du 14 février 1978 dans le cadre de la Trilogie déterminante ;

DFP

D.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur MALANDA Jean-Noël, Inspecteur des Impôts de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts) en service à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Brazzaville, est inscrit à deux (2) ans pour le 5^e échelon au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1977.-

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 27 JUILLET 1978

Pour le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan en mission,
Le Membre du Comité Militaire du Parti

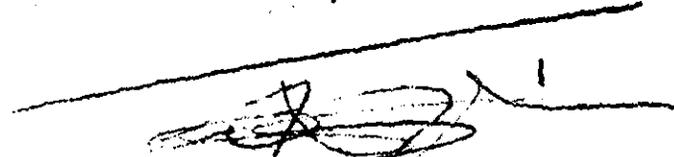
Ministre de l'Intérieur


Commandant Xavier-François KATALI

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et
la Justice, Garde des Sceaux,


H. LOPES.


A. MOUSSOU-POUATI.

COPIATIONS :

ORPC	1
GCH/BC.	3
.B.	3
.C.F.	1
.....	3
.I.	3
ief Sco EDT	1
acette EDT, B/ville.....	1
ntéressé	2
ossier	2

